

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OFP 400 Part B – code ISIN FR0010737478 OPCVM géré par OAKS FIELD PARTNERS

Objectifs et politique d'investissement

Le FCP OFP 400 a pour objectif sur un horizon d'investissement de vingt quatre mois, d'obtenir une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure de 4% à celle de l'EONIA capitalisé sur la durée de placement recommandée, par un processus de sélection discrétionnaire des titres en portefeuille.

L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et représente le taux sans risque de la zone Euro.

La stratégie d'investissement

La stratégie mise en œuvre est un processus de sélection discrétionnaire des titres en portefeuille, visant à maintenir une Volatilité inférieure ou proche de 10%.

Ce niveau de volatilité est un objectif indicatif uniquement. Il ne peut être une garantie dans un environnement incertain. Le fonds ne pourra cependant s'en éloigner de manière significative.

La stratégie d'investissement repose sur une analyse des marchés internationaux, supportée par une analyse quantitative financière et économétrique, afin d'implémenter dans le fonds les stratégies qui présenteront le couple [rendement attendu / risque] le plus favorable.

OFP 400 sera principalement investi en obligations et autres valeurs mobilières négociables, libellées en toutes devises courantes, provenant des marchés de l'OCDE ainsi que des pays émergents (10 % maximum de l'actif). Les placements porteront principalement sur les valeurs mobilières à revenu fixe, obligations domestiques ou internationales à court, à moyen ou à long terme, y compris les obligations à coupon zéro, les obligations à taux d'intérêt fixe ou variable, les obligations convertibles (10 % maximum de l'actif), indexées ou échangeables et plus généralement toute valeur mobilière représentative d'une émission obligataire dont la notation par les agences de ratings (Moody's (Aaa à Baa3), Standard and Poors (AAA à BBB-) ou Fitch (AA à BBB-) ou notation équivalente interne à la société de gestion, sera « Investment Grade » Le fonds pourra être exposé

indirectement et de façon accessoire à des titres à caractère spéculatif

Dans un souci de diversification OFP 400 pourra également être investi :

- sur les principaux indices actions anglais, américain, japonais et de la zone Euro ;
- sur le marché des matières premières à travers des contrats sur indices listés de contrat à terme, respectant les règles de diversification prévue par la réglementation, marchés réglementés uniquement (CRB et SPGSCI) ;
- en OPCVM & FIA actions (dans la limite de 10%) de droit français ou européen conformes à la directive.

L'exposition globale aux marchés de taux pourra aller jusqu'à une fois l'actif du FCP. La fourchette de sensibilité aux variations de taux est comprise entre [-10 et +10].

L'exposition du fonds sur les principaux indices actions aura une limite nette de 50% du fonds. Ainsi, OFP400 maintiendra strictement son exposition totale aux marchés actions entre [+50% et -50%] de son actif total. L'exposition maximale sur indice sera de 30% en valeur absolue.

L'exposition totale maximale en dehors de la devise de référence (euro) du fonds ne sera pas supérieure à 50% de l'actif net.

Affectation du résultat : capitalisation.

La durée minimum de placement recommandée est de deux ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Les demandes de souscriptions et de rachat sont centralisées chaque jour à 11h30 auprès du Dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le 1er jour ouvré suivant. La valeur liquidative est calculée chaque jour, sauf si la bourse de Paris est fermée ou si ce jour est un jour férié en France. Les règlements afférents interviendront en J+3.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

L'indicateur de risque de niveau 5 reflète l'exposition de l'OPCVM aux obligations émises par des émetteurs privés de l'OCDE et des pays émergents, de notation pouvant notamment appartenir à la catégorie plus risquée de notations « spéculatif » ou « High Yield ».

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque lié au crédit : le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents. En cas de dégradation de la notation de l'émetteur la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Impact des techniques financière IFT : l'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner l'OPCVM à amplifier les mouvements de marchés et ainsi des variations de la valeur liquidative plus importantes, à la hausse comme à la baisse.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

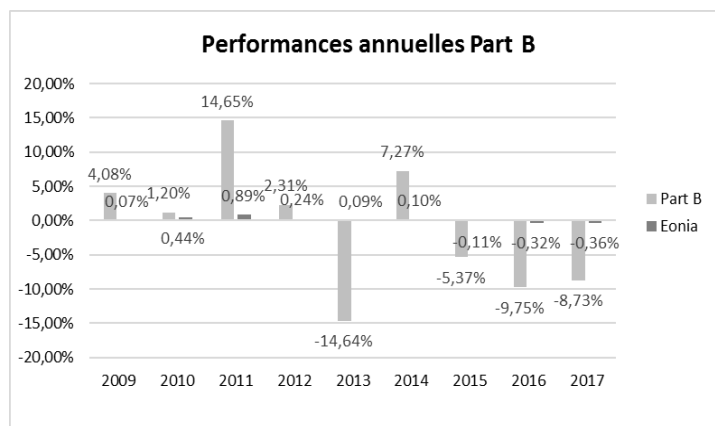
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 %
Frais de sortie	0 %
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.25 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20 % de la différence dès lors que la performance du fonds excède l'indice EONIA capitalisé+ 400bp.

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs – vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants, qui intègrent les frais de gestion, sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2016. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de performance et les frais d'intermédiation, excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 11 et 12 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site oaksfieldpartners.com.

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance de l'OPCVM est calculée nette de frais de gestion et hors frais d'entrée.

Date de création du fonds : 30/03/2009
Date de création de la Part B : 30/03/2009

La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

Dépositaire : RBC Investor Services Bank France

Lieu et mode d'obtention d'informations sur l'OPCVM (prospectus / rapport annuel / document semestriel) : Les documents sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

OAKS FIELD PARTNERS

99 Boulevard Malesherbes– 75008 PARIS

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues ci-nécessaire, notamment la valeur liquidative :
tél 01 85 08 13 86 et oaksfieldpartners.com.

La politique de rémunération d'Oaks Field Partners est disponible sur le site internet OFP ainsi qu'en version papier sur demande.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet oaksfieldpartners.com.

Régime fiscal : Les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'Oaks Field Partners ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

OAKS FIELD PARTNERS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 Septembre 2018.